

# VALEUIL

BULLETIN N° 25

PRINTEMPS 2008

**L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INVITE A LA  
PLANTATION DES PINS**

## DIMANCHE 25 MAI

13H30 Corinne CHABOT "COMBE REDONDE"

14H45 Pierre COMBEAU "LABROUSSE"

16H00 Gilles BOUFFIER "BOULOUZE"

17H15 Sabine RIBEIRO "LAROUSSELAS"

18H30 Francis MILHAC "SALLE DES FETES"

**19H30 BUFFET CAMPAGNARD "BOURG"**

## DIMANCHE 1er JUIN

13H30 Maryline FAVREAU "HAUT MEYGNAUX"

14H45 Christophe LASJAUNIAS "LES GENETS"

16H00 Olivier ALEXELINE "LE TENDRIER"

17H15 J-C CARTAUD "LE MAS"

18H30 M-C GIVON "LE BOURG"

**19H30 BUFFET CAMPAGNARD "BOURG"**

## DIMANCHE 29 JUIN

10H45 Pascal MAZOUAUD "LA SERRE"

**12H30 BUFFET CAMPAGNARD "BOURG"**



### SOMMAIRE

Edito	page 2
ECOLE et RPI	page 3
SICTOM et Déchets	page 4
Représentations Intercommunales et Commissions	page 5
Infos	page 6

L'équipe municipale est installée, les premières réunions du conseil ont porté sur les points suivants:

- répartition des représentations intercommunales et constitution des commissions (voir tableaux ci-joints)
- **vote des taxes** qui évoluent *suite à un transfert de fiscalité (et de compétence) à la communauté de communes du fait de la dissolution du syndicat de fauchage*

TAXES	Habitation	Foncière	Foncière non bâtie	Professionnelle	Ordures ménagères
2007	6,45%	8,37%	48,53%	7,99%	12,56%
2008	5,76%	7,48%	43,48%	7,14%	12,41%

- vote du budget afin de programmer notre fonctionnement ainsi que nos **travaux d'investissements 2008** à savoir :

#### Quelques prévisions d'investissements :

- Bâtiments communaux : L'achèvement des travaux de l'église est proche; il reste en cours : quelques modifications électriques, l'amélioration de l'éclairage, le renforcement et le blanchiment de la voute, la création d'une vitrine liturgique sécurisée et la restauration de l'escalier de la chaire.
- Routes et Chemins : l'inventaire des travaux à réaliser a été effectué par la commission il s'agit maintenant de faire un appel d'offres et la programmation qui va avec dans le cadre de notre ligne budgétaire.
- Aménagement du système de chauffage et installation de programmateurs dans les bâtiments communaux (Ecole, Logements et mairie) afin de réaliser des économies d'énergies
- Acquisition de matériel
  - logiciel état civil
  - défibrillateur
  - camion benne (occasion DDE)
- Formation aux premiers secours d'une partie de notre équipe municipale

Vous trouverez dans ce bulletin des informations concernant:

- Le **fonctionnement de notre école primaire** gérée par le SVS dans le cadre de notre RPI et du transport scolaire attaché.
- Le SICTOM et le fonctionnement de la déchetterie
- Pour mémoire la réglementation pour l'emploi du feu dans les bois.
- *Les dates des plantations des pins pour lesquelles toutes la population est conviée afin de se retrouver pour partager tous ensemble un sympathique moment de convivialité.*

et n'oubliez pas d'aller visiter nos sites

- [www.valeuil.fr](http://www.valeuil.fr)
- [www.pays-brantome.fr](http://www.pays-brantome.fr)
- [www.ciasbrantome.com](http://www.ciasbrantome.com)

car ils sont également une source d'information régulièrement actualisée.

Bonne lecture  
 Bien Chaleureusement  
**P. Mazouaud**

# 4 VILLAGES, 1 ECOLE

*Bourdeilles, Valeuil, Paussac Saint-Vivien, et Saint-Julien De Bourdeilles*



## Un RPI, qu'est-ce que c'est ?

C'est un regroupement Pédagogique Intercommunal, qui regroupe les élèves des communes concernées. Nos 4 communes offrent la possibilité d'avoir 3 écoles sur les sites de Bourdeilles, Paussac Saint-Vivien et Valeuil, et accueillent plus de 80 élèves sur 4 classes.

## D'un point de vue pédagogique, c'est intéressant :

- L'organisation en RPI permet ainsi aux élèves de nos 4 villages d'être regroupés par niveaux (Petite et moyenne Sections de maternelle à Bourdeilles / Grande section et CP à Paussac Saint-Vivien / CE1 et CE2 à Valeuil/ CM1 et CM2 à Bourdeilles).

- Une coopérative scolaire commune, dynamique, gère les projets, permet de réaliser des sorties pédagogiques, etc...



## Pour les transports, ce n'est pas si compliqué :

- Un transport interne au RPI, gratuit, est centralisé à l'école de Bourdeilles : si vous déposez vos enfants à Bourdeilles le matin, ils seront transférés en car à Paussac ou Valeuil. Vous pourrez les récupérer le soir à Bourdeilles vers 16h40.

- Le ramassage scolaire : si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge le matin ou le soir près de chez vous, renseignez-vous rapidement auprès de votre mairie, pour connaître le point de ramassage le plus proche, ou pour faire une demande de création d'un nouvel arrêt. Attention aux délais, cela peut prendre plusieurs mois. Tarif pour 1 année scolaire environ 30 €.

## Le service plus :

- Un accueil périscolaire, géré par le Centre de Loisirs de la communauté de communes du Brantômois, accueille les élèves du RPI à l'école de Bourdeilles de 7h15 à 8h50, et de 16h30 à 18h30. Le dossier d'inscription est à demander auprès des responsables de la garderie.

## Inscriptions :

- Pour les inscriptions à l'école, contactez votre mairie. Une réunion d'information aura lieu pour les futurs élèves de petite section de maternelle et leurs parents le **lundi 23 juin 2008 à 17h15**. Vous bénéficierez d'une visite de l'école avec l'enseignante, qui pourra répondre à vos questions sur la rentrée de votre enfant.

# REDUISONS VITE NOS DECHETS, ÇA DEBORDE !

## Qu'est ce que le **SICTOM** ?

Le SICTOM de la Vallée de la Dronne est le Syndicat Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères.

Huit communes y sont adhérentes (Valeuil, Bourdeilles, Biras, Bussac, Eyvirat, St Front d'Alemps, Sencenac Puy de Fourches et St Julien de Bourdeilles). Cette collectivité est chargée du ramassage de nos ordures ménagères.

Pour tous renseignements ou réclamations, il est possible de s'adresser au secrétariat du Sictom à Bourdeilles (Tél. 05-53-03-73-13)

\* Président du SICTOM : Mr Olivier CHABREYROU (Maire de Bourdeilles)

## L'AMBASSADEUR DU TRI...QUI EST - CE ?

Pour améliorer la qualité et la quantité des déchets triés sur le territoire de collecte du SICTOM de la Vallée de la Dronne, ce dernier a procédé depuis le 1er Février 2008 à l'embauche d'un " ambassadeur de tri ".

Madame Raymonde BEAU a été nommée Ambassadrice. Son bureau se trouve à Bourdeilles (à côté de la Poste). Elle est à votre disposition pour tous renseignements ou toutes questions utiles. Son numéro de bureau est le 05-53-02-59-79.

## LA DECHETTERIE... Comment ça marche ?

Elle a été créée par le SIVOM de Champagnac de Bélaïr et son implantation s'est faite à Brantôme. C'est un espace clos et gardienné où les particuliers, les artisans et les commerçants peuvent venir déposer les déchets qui ne sont pas collectés dans les circuits habituels de ramassage des ordures ménagères. Le SICTOM de la Vallée de la Dronne veut apporter ce même service à la population qu'il dessert.

Depuis le 1er Avril 2008, la déchetterie est donc devenue accessible à tous les habitants des 8 communes desservies. Lors de votre premier passage, une carte d'accès vous sera fournie au vu d'un justificatif de domicile et pour un montant de € 8. Pour tout autre passage, il suffira de présenter sa carte.

## Horaires (Déchetterie de Brantôme 05-53-35-01-12)

	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>	9H30 à 12H00	
<b>MARDI</b>	9H30 à 12H00	
<b>MERCREDI</b>		14H00 à 16H00
<b>JEUDI</b>	9H30 à 12H00	
<b>VENDREDI</b>	9H30 à 12H00	
<b>SAMEDI</b>	10H00 à 12H00	14H00 à 17H00

### Déchets à recycler



  
Bouteilles et flacons en plastique  
*Plastic bottles and cans / Plastic flessen and tonnetjes*

  
Aérosols, boîtes de conserve et de boisson  
*Aerosols, tins and cans / Spuitbussen, conservenblikken en aluminium blikjes*

  
Briques alimentaires et cartons  
*Cardboard packaging and cartons / Melk en drankpakken, kartonnen verpakkingen*

  
Prospectus, journaux et magazines  
*Leaflets, newspapers and magazines / Folders, kranten en tijdschriften*

### Déchets non recyclés



  
Pots de produits ménagers  
*Etiketten*

  
Suremballages, sacs, films en plastique  
*Etiketten*

  
Barquettes  
*Etiketten*

  
Papiers, boîtes en carton  
*Etiketten*



**PAS DE VRAC DANS LES CONTAINERS JAUNES**

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES SACS JAUNES SONT A VOTRE DISPOSITION A LA MAIRIE**

**VALEUIL 2008 / TABLEAU DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	CCB BRANTOMOIS	CONTRAT PAYS DRONNE ET BELLE	SVS / STS	SDE 24	SIAEP DE RAZAC	O.M.
ALEXELINE OLIVIER	T	T				
BOUFFIER GILLES	S	S			S	T
CARTAUD JEAN-CLAUDE	S	S				S
CHABOT CORINNE			T		T	
COMBEAU PIERRE			S	T		S
FAVREAU MARYLINE		T	S			
GIVON MARIE-CLAUDE				S		
LASJAUNIAS CHRISTOPHE	T				S	T
MAZOUAUD PASCAL	T			T		
MILHAC FRANCIS				S	T	
RIBEIRO SABINE			T			

**T = TITULAIRE**

**S = SUPPLEANT**

**COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

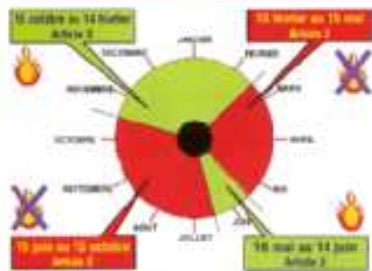
CONSEILLERS MUNICIPAUX	Budget Fiscalité et réunions impôts	Salle des fêtes	R o u t e s C h e m i n s B â t i m e n t s	S é c u r i t é F a u c h a g e	C i m e t i è r e	A s s a i n i s s e - m e n t	D r o n n e	C o m m u - n i c a t i o n	F ê t e s C é r é m o n i e s	D é c o r a t i o n	S u i v i T e c h n i - q u e
ALEXELINE OLIVIER			M				M	R	M		
BOUFFIER GILLES	M		M	R				M	M		
CARTAUD JEAN-CLAUDE		M	R					M	M	M	R
CHABOT CORINNE	M		M				M	M	R		
COMBEAU PIERRE		R						M	M		
FAVREAU MARYLINE	M		M		M			M	M	R	
GIVON MARIE-CLAUDE	R					M		M	M		
LASJAUNIAS CHRISTOPHE			M	M			R	M	M	M	M
MAZOUAUD PASCAL	M					M		M	M		
MILHAC FRANCIS	M					R		M	M		
RIBEIRO SABINE					R			M	M		

**R = RESPONSABLE**

**M = MEMBRE**

## Règlementation pour l'emploi du feu dans les bois et forêts de Dordogne

Arrêté préfectoral du 21 mars 2000  
consultable dans votre mairie



L'emploi du feu dans les bois et forêts, la destruction par le feu des végétaux sur pied, le brûlage de déchets de coupes ou de résidus d'exploitations forestières ainsi que l'incinération des charmes, pailles et déchets de récolte sont réglementés, sur toute l'étendue du département de la Dordogne.

### Extraits et résumés de l'arrêté du 21 mars 2000

**INTERDICTION :** Du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre (art.2)\*

\* Les sites peuvent être interdits en cas de situations climatiques exceptionnelles.

**AUTORISATION :** Du 16 mai au 14 juin et du 16 octobre au 14 février (art.3)\*

\* pendant cette période tous les feux à moins de 200 m d'une zone boisée pour les propriétés et agents civit, et à moins de 400 m pour les communes, soumis à une autorisation préalable auprès de la mairie de la commune.

**ATTENTION ! Article 6 :** L'observation des prescriptions du présent arrêté n'entraîne aucune exonération des responsabilités civiles et pénales qui seraient encourues par les responsables d'incendies causés par des feux qui auraient été autorisés, convenablement situés et surveillés.

Mairie - graphisme et mise en page - communication 05.53.05.88.76 - 05.53.05.88.76

Le Maire - Valpère

## LES BONS REFLEXES

### Un feu se déclare

#### Attaquez les flammes à leur base,

Utilisez de l'eau ou, à défaut, paillez le feu, battez-le avec une branche ou étouffez-le avec un vêtement.

#### Prévenez les services de secours :

Les pompiers le 18 ou le 112 (sur portable) ou la gendarmerie. Prévenez également les habitants aux alentours.

#### Si le feu prend de l'ampleur :

- Ne vous approchez jamais d'une zone d'incendie, et à pied, et en voiture.
- Engagez-vous dans la direction opposée.

#### Si le feu menace votre maison :

- Confinez-vous
- Fermez volets et fenêtres, enfermez-vous et bouchez soigneusement les fentes des fenêtres et bouches d'aération.
- Evitez de provoquer des courants d'air.



## SOYEZ RESPONSABLE

- N'allumez jamais de feu en forêt.
- Ne laissez pas s'accumuler ce qui pourrait favoriser un incendie : déchets, papiers, produits inflammables...
- Ne fumez pas.
- Débroussailliez les abords de votre habitation : une maison autour de laquelle on a ôté les broussailles, est un bon abri.

Arrêté préfectoral du 21 mars 2000  
consultable dans votre mairie

## NUMEROS UTILES

### URGENCE

Pompiers 18  
Gendarmerie Nationale 17  
Aide médicale d'urgence S.A.M.U. 15  
Numéro unique d'urgence européen 112

### E.D.F. (sécurité - dépannage)

0810 33 37 24

### CENTRE ANTI-POISONS BORDEAUX

05.56.96.40.80

### MEDECINS BRANTOME

HAZERA B 05.53.05.70.45  
LE VAN-TAN 05.53.05.57.94  
CARLAT JL 05.53.05.70.64  
DUTERTRE A 05.53.05.73.84

Médecin de garde 05.53.53.15.15

### PHARMACIES BRANTOME

Pharmacie de la Dronne 05.53.05.70.20  
60, rue Gambetta  
Pharmacie de l'Abbaye 05.53.35.84.84  
2, Place du Marché

## MAIRIE

Nous vous rappelons que le site internet de la commune est régulièrement mis à jour [www.valeuil.fr](http://www.valeuil.fr)

Une boîte aux lettres est également disponible devant la Mairie avec une levée journalière à **08H45**

**Horaires Mairie (Tél. 05.53.05.71.50 - Fax 05.53.05.88.76)**

	MATIN	APRES-MIDI
<b>LUNDI</b>		13H00 à 17H30
<b>MERCREDI</b>	10H00 à 12H00	13H00 à 17H30
<b>VENDREDI</b>		13H00 à 17H30

Le maire est généralement à la Mairie le **LUNDI**, mais il peut également vous recevoir sur rendez-vous.

## A VOS AGENDAS !!!

### CALENDRIER DU COMITE DES FÊTES 2008

- Samedi 21 Juin.....Fête de la musique
- Mardi 24 Juin.....Feu de la Saint-Jean
- Sam 5 et Dim 7 Juillet..... Fête patronale
- Samedi 30 Août.....Loto (sous chapiteau)
- Samedi 30 Septembre.....Concert blues ....à confirmer
- Dimanche 12 Octobre..... .Rando
- Samedi 15 Novembre.....Loto Salle des fêtes de Valeuil
- Samedi 6 Décembre.....Concours de belote

